

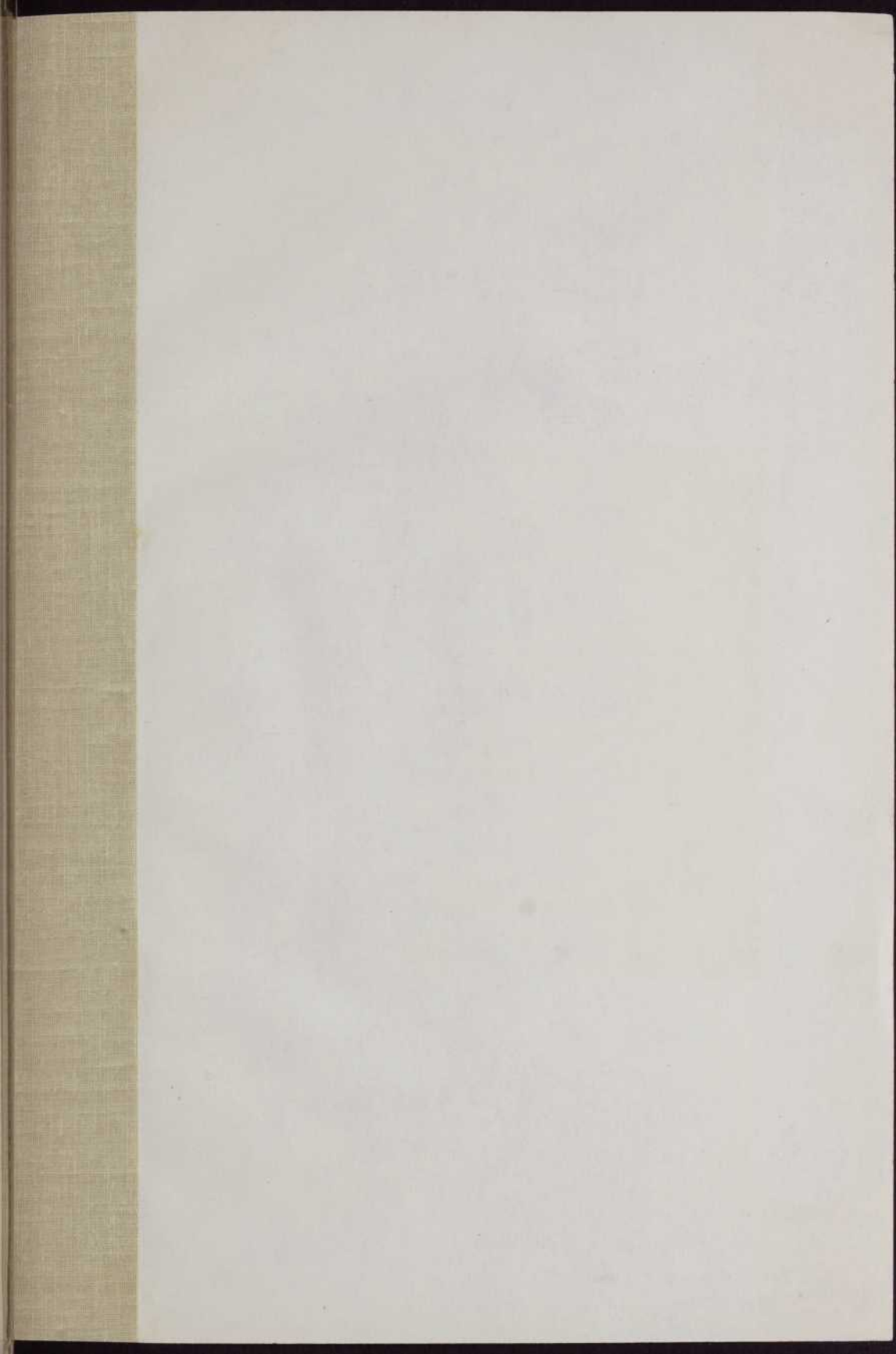
610.71171428

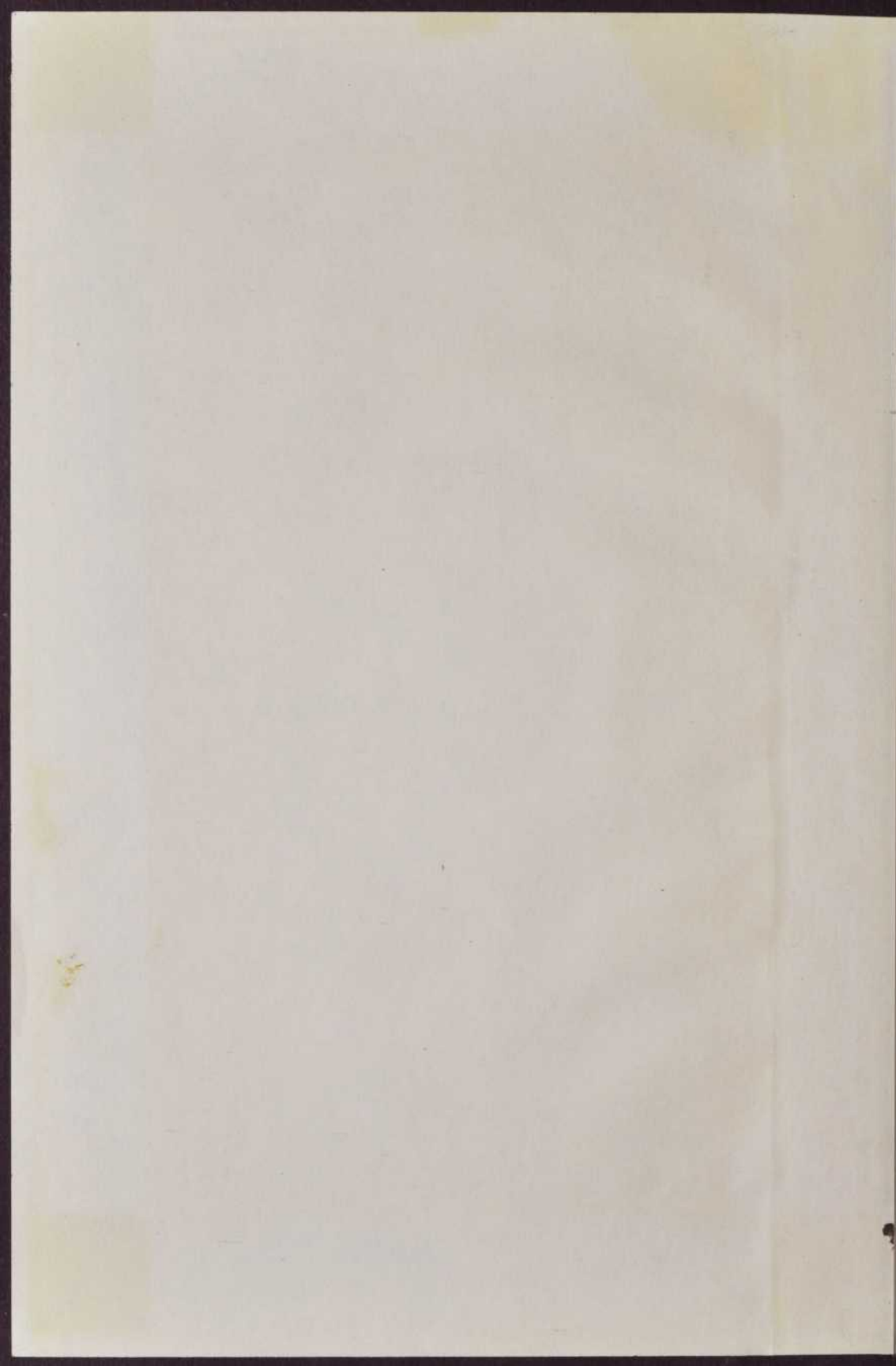
B384t

1889



Bibliothèque Nationale du Québec





LA  
TROMPETTE

DE LA

MÉTÉMPSYCOSE UNIVERSITAIRE

PAR

**Le Dr. NOIR**

[Dr. J.-M. Beausoleil]

PROFESSEUR AGRÉGÉ À "L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE  
MONTRÉAL" *in partibus infidelium.*

"Rire de l'ennemi, ce n'est point l'oublier."—LS VEUILLOT.

BIBLIOTHÈQUE  
SAINT-SULPICE

MONTRÉAL

1889



378 714

M768mo

3003HTOLARIS  
309.12-THIA2

# MÉTÉMPSYCOSE UNIVERSITAIRE

*L'Ecole entre à Laval, Laval entre à l'Ecole,  
et dans deux ans, au plus tard, il n'y aura  
qu'une seule faculté de médecine.*

— PAROLES D'UN ENTREMETTEUR.

*Je vous laisse à deviner si cette faculté sera  
celle de l'Ecole.*

— LE DR NOIR.

Il y a quelque mois, la population de cette province apprenait avec joie que N. S. Père le Pape Léon XIII avait, par le décret *Jamdudum*, donné une grande latitude d'indépendance à la succursale de l'Université Laval, à Montréal.

Lisons ce document :

## CONSTITUTION

DU 2 FÉVRIER 1889

CONCERNANT L'UNIVERSITE LAVAL ET LA SUCCURSSALE DE MONTREAL.

(Traduction.)

LÉON XIII PAPE.

POUR MÉMOIRE PERPÉTUELLE.

Depuis longtemps déjà cette partie de la confédération canadienne qu'on désigne sous le nom de Canada français, a attiré l'attention et la sollicitude des Pontifes Romains, à cette fin que le catholicisme y fleurisse pour l'avantage des particuliers aussi bien que pour la prospérité commune.

En effet à peine les émigrations parties de l'Europe devenaient-elles plus nombreuses pour faire briller dans ces régions la lumière de la civilisation, que Clément X établissait à Québec un Siège Episcopal,

qui est devenu comme le père de tous ces diocèses fondés depuis sur les territoires découverts par les colons français dans l'Amérique du Nord.

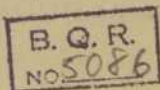
Dans la suite, Pie VII, l'an 19 de ce siècle, attribua à ce siège le nom et la dignité d'Archevêché ; et Grégoire XVI, vingt cinq ans plus tard, lui accorda une juridiction convenable en constituant la Province ecclésiastique de Québec.

Enfin, Nous-même avons voulu faire quelque chose de plus ; considérant le nombre croissant des fidèles. Nous avons cru qu'il était de l'intérêt du catholicisme de diviser cette province en deux et en conséquence. Nous avons accordé au Siège de Ville-Marie de Montréal les honneurs et les droits archiépiscopaux, et lui avons assigné, comme il était juste, des sièges suffragants.

Là ne s'est point borné la sollicitude bienveillante du Siège Apostolique envers ce pays. En effet, aussitôt que les circonstances l'ont permis, il s'est appliqué à encourager la saine et solide éducation des jeunes gens. D'abord Pie IX, Notre prédécesseur de célèbre mémoire, favorisa, à la demande des Evêques de la Province de Québec, l'établissement dans cette ville d'une Université catholique. Puis, par ses Lettres Apostoliques, en date des Ides de Mai 1876, il accorda à cette Université tous les droits légitimes, voulut qu'elle eût pour patron le Cardinal Préfet PRO TEMPORE de la Sacrée Congrégation préposée à la Propagation du nom chrétien, et pour Chancelier l'Archevêque de Québec. Par les mêmes lettres, il donna à cette institution (qu'on a appelée LAVAL en souvenir du très digne Evêque de ce nom) le pouvoir de conférer le doctorat et les autres grades académiques dans chaque espèce d'études : puis les Evêques de la province ont été engagés et excités à faire affilier leurs séminaire et colleges ; et à ces mêmes Prélats fut confié le soin de veiller et de prendre garde à ce que rien de contraire à la foi ou aux mœurs ne vint à se glisser dans l'enseignement ou la discipline de l'Université.

Dans la même année, pour permettre au loin la diffusion plus commode et plus complète de la saine doctrine et en même temps pour rendre particulièrement honneur à l'illustre ville de Montréal, il plut à la Sacrée Congrégation de la Propagande (dont la décision fut approuvée par Notre Prédesseur) de décerner qu'on établit à Montréal des classes subsidiaires auxquelles, sous le nom de *Succursale* présiderait l'Université Laval. Il fut donc décrété qu'on y donnerait le même enseignement que celui qui se donne aux élèves de Québec, à la condition toutefois que ces classes seraient soumises à la direction du Conseil Suprême par lequel est administrée et regie l'Université Laval ainsi qu'à la vigilance des Evêques du Bas-Canada sous la présidence de

R  
749  
M6B428



l'Archevêque de Québec. Enfin à l'Archevêque de Montréal fut confiée par Nous la fonction de Vice-Chancelier.

De tout cela il est résulté un avantage non médiocre pour la complète éducation des jeunes gens. Là, en effet, sont chargés des fonctions de l'enseignement des hommes très savants, dont plusieurs ont puisé leur science, soit dans l'Université Grégorienne, soit dans Notre Séminaire Romain, ou dans le Collège Urbain, et grâce à eux, l'étude des sciences y est florissante, en particulier celle de la Théologie et de la Philosophie faite d'après la doctrine de St THOMAS D'AQUIN, que nous avons eu tant à cœur de voir rétablie dans toutes les institutions et écoles catholiques. Toutefois, comme cela arrive dans les affaires humaines, de la divergence des aspirations et des sentiments sont survenues des dissidences et des contestations, qui, si elles ne sont de suite assoupies par l'autorité de ce St-Siège, peuvent finir par compromettre gravement la stabilité d'une si salutaire institution et faire craindre l'évanouissement de tant de légitimes espérances. Plusieurs, en effet, se sont épris du désir d'avoir des Universités séparées ; et même un certain nombre de jeunes gens, détournés de leurs études, ont commencé à se laisser entraîner à des aspirations différentes et des opinions contradictoires.

Quoi qu'il en soit de ces discussions diverses, Nous constatons cependant avec plaisir que l'Université Laval est encore florissante et assez prospère à Québec ; et aussi que l'enseignement à Montréal est constitué de telle sorte que rien n'y manque pour la complète formation des jeunes gens qui veulent se livrer à l'étude des sciences divines, ou à celle du droit, de la médecine et des Arts.

Aussi pour cette raison Nous ne pouvons Nous dispenser de féliciter chaleureusement Nos Vénérables Frères les Archevêques et Evêques du Bas-Canada, ainsi que les autres ecclésiastiques comme aussi les fidèles laïcs, qui ont encouragé et embelli une œuvre si utile, par leur industrie ou par leurs richesses, et enfin tous ceux qui, dociles aux exhortations de ce Saint-Siège, ont fait affilier à cette Université leurs séminaires et leurs collèges, situés dans les limites de l'une et de l'autre province. Car il résulte de là qu'il y a uniformité dans l'enseignement et la formation de toute la jeunesse et par suite que l'on consolide et que l'on resserre de plus en plus les liens qui unissent ensemble les fidèles de tout le pays.

Comme de Notre côté rien ne Nous est plus à cœur que de voir de jour en jour se consolider davantage cette union des esprits, et comme en conséquence c'est Notre désir de voir s'affermir cette Université qui, pour procurer ce résultat, a tant de force et d'efficacité. Nous exhortons avant tout encore et encore Nos Vénérables Frères les Evêques du Canada français à employer le zèle pastoral qui les dis-

tingue pour aider de leur vigilance l'Archevêque de Québec, afin que rien de nuisible à l'intégrité de la foi ou des mœurs ne puisse entacher ce magnifique domicile des sciences. De plus, tout ce qui a été fait, décidé, décrété par ce Siège Apostolique ou sous son autorité concernant l'Université Laval, Nous le ratifions et le confirmons ; et surtout Nous déclarons qu'elle seule est reconnue et regardée par Nous comme l'Université Catholique du Bas-Canada, qu'elle est suffisante et suffisamment munie de tout ce qui lui est nécessaire pour pourvoir à la saine et complète éducation des jeunes gens et qu'enfin Nous ne souffrirons pas qu'aucune autre université catholique indépendante d'elle existe dans ce pays avec la faculté de conférer les grades académiques.

*Quant à la succursale établie à Montréal, nous voulons qu'elle soit conservée comme un autre siège de la même Université et qu'elle y tienne lieu de l'Université Laval exerçant son magistère à Montréal. Son Vice-Recteur sera désigné par les Evêques de la Province de Montréal, qui le présenteront au Conseil Universitaire; et celui-ci ne pourra le refuser que pour des raisons approuvées par les mêmes Evêques.*

*Le Conseil de l'Université Laval exercera ses droits soit au siège de Québec, soit au siège de Montréal conformément à ce qui est contenu dans la CHARTE ROYALE relativement à ce Conseil. Cependant, pour mieux pourvoir au maintien de la paix et de la concorde entre ce Conseil et ceux qui administrent la SUCCURSALE de Montréal. Nous réglons ce qui suit, persuadé que ce même Conseil en sera le fidèle observateur, vu son dévouement envers le Siège Apostolique.*

Dans la SUCCURSALE de Montréal, les professeurs et les doyens seront choisis d'après le mode qui a été jusqu'ici en usage dans les diverses facultés et ils seront reconnus et acceptés par le dit Conseil, à moins que l'Archevêque de Montréal n'intervienne pour s'opposer à leur nomination. Une fois admis, ils pourront être revoués de leur position par le Conseil, pourvu toutefois que les causes de leur démission soient approuvées par le même Archevêque.

Dans la faculté dite DES ARTS, qui s'occupe de l'étude des lettres, des sciences naturelles et des autres sciences appliquées aux différentes espèces d'industrie, on aura le droit et le pouvoir d'en choisir les professeurs, soit dans l'un ou l'autre clergé séculier et régulier, soit parmi les laïcs, suivant l'usage et les besoins.

Dans la confection des tableaux appelés PROGRAMMES, dans lesquels sont indiquées les matières servant aux épreuves de ceux qui se présentent pour le baccalauréat dans la faculté des Arts, Nous approuvons que l'on conserve l'excellente coutume qui a été en usage jusqu'à présent, c'est à-dire que, dans le siège de Montréal, ils soient soumis au consentement de ceux qui président au collèges affiliés. Conformément à cette coutume, ces programmes ne peuvent être modifiés, à

moins que la modification présentée ne soit agréée par les délégués de ces collèges ou par ceux qui les remplacent.

Quant à la confection des autres programmes, le droit et le soin en appartiendront aux docteurs de chacune des facultés qui enseignent et à Québec et à Montréal, conformément aux règles et prescriptions contenues dans les Statuts : ces programmes pareillement ne pourront être changés sans le consentement des docteurs des facultés respectives, ou de ceux qui auront le pouvoir d'agir en leur nom.

Maintenant, comme il existe à Montréal un Collège du nom de Ste Marie, qui est régi par les religieux de la Société de Jésus et qui brille tant par l'excellence de son enseignement que par le nombre de ses élèves, Nous, pour ne pas déroger tout à fait au privilèges spéciaux qui ont été accordés depuis longtemps à cette même Société par le Siège Apostolique, Nous permettons volontiers à ses membres d'instituer eux-mêmes un examen de leurs élèves, et de donner à ceux qu'ils jugeront capables un certificat écrit déclarant qu'ils sont dignes des grades honorifiques qui sont conférés par l'Université Laval aux jeunes gens d'un mérite égal dans les collèges qui lui sont affiliés. Sur présentation de ce certificat, le Conseil qui régit l'Université délivrera le diplôme dont sont gratifiés les élèves de l'Université qui obtiennent le même grade.

Les Evêques des deux Provinces de Québec et de Montréal se réuniront tous les ans pour prendre connaissance de l'enseignement et de la discipline de l'Université, et ils détermineront d'un commun accord tout ce qui sera jugé nécessaire suivant le temps et les circonstances.

Nous avons la pleine confiance que, grâce à leur prudence, les moindres germes de désaccord qui se produiront seront immédiatement arrachés et que l'Université fleurira en méritant constamment de nouvelles louanges.

En outre, comme dès l'origine de cette salutaire institution, la très puissante Reine d'Angleterre l'a munie de son autorité et couverte de son patronage. Nous avons la certitude bien fondée que cette sûre protection ne lui fera pas défaut à l'avenir, et c'est avec une confiance égale que Nous comptons pour la susdite institution sur la bienveillance et la sollicitude des hommes illustres qui président au gouvernement de la Confédération canadienne ainsi que de ceux qui gouvernent la Province de Québec.

Mais par-dessus tout, c'est Notre persuasion que les catholiques du Canada, laissant de côté leurs dissensions et réunissant leurs forces, mettront constamment leurs soins à rendre de plus en plus stable cette belle Université de manière qu'elle ne rencontre de jour en jour que des circonstances plus prospères et plus favorables.

Pour l'heureuse réalisation de ces espérances, Nous statuons, ordon-

nous et commandons ce qui est écrit ci-dessus, voulant que Nos présentes Lettres soient et demeurent stables, valides et efficaces, et qu'elles sortissent et produisent leurs effets pleins et entiers, qu'elles soient un appui souverain en tout et pour tout à ceux qu'elles concernent : et ainsi qu'il a été dit devra t-il être jugé et défini par les juges quelconques, ordinaires et délégués, même par les auditeurs des causes du Palais Apostolique, de tel sorte que, s'il arrive à quelqu'un, de quelque autorité qu'il jouissent, d'attenter sciemment ou par ignorance à ce qui est statué ci-dessus, son jugement soit nul et de nulle valeur. Nonobstant, autant que de besoin, Notre Règle et celle de la Chancellerie Apostolique de JURE QUÆSITO NON TOLLENDO, nonobstant les Constitutions et Ordonnances Apostoliques et autres quelconques à ce contraires, quand même il faudrait en faire mention spéciale et individuelle.

Donné à Rome auprès de St-Pierre sous l'anneau du pêcheur le 2 février de l'année 1889, de notre Pontificat la onzième.

LÉON XIII, PAPE.

Ce décret, arrivé au Canada vers la mi-février 1889, fut gardé en tiroir jusqu'au mois de juillet suivant. Il fut publié après que le Cardinal-Archevêque de Québec eut obtenu de Sa Sainteté Léon XIII, l'explication suivante qui accentue la suprématie du Conseil Universitaire de Laval de Québec.

(Traduction)

#### S. CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

ROME, le 26 juin 1889.

*Eminentissime et Révérendissime Très Cher Seigneur,*

Au sujet de la Constitution Apostolique *Jam dudum*, quelques explications ont été demandées par le Très Révérend Seigneur Recteur de l'Université Laval. Pour y répondre Sa Sainteté a ordonné de déclarer : 1<sup>o</sup> que par le mot *Docteurs* employé dans cette Constitution il faut entendre les *Professeurs* ou ceux qui enseignent dans l'Université ; 2<sup>o</sup> qu'il faut comprendre qu'il n'y a qu'un seul Conseil Universitaire pour les deux sections de Québec et de Montréal de l'Université. Sa Sainteté veut en outre qu'il soit recommandé aux membres de ce même Conseil de veiller avec soin au maintien de la paix et de l'union entre

Les deux sections de l'Université ; que si, par hasard, il surgissait quelques difficultés par la suite, on recoure au Saint-Siège.

Je profite de cette communication à Votre Eminence pour lui baiser humblement les mains.

De votre Eminence,  
Le très humble et très obéissant serviteur,

(Signé), JEAN CARD. SIMEONI, *Préfet.*

(Contresigné), † D. Archev. de Tyr., *Secrétaire.*

A Son Eminence le Card.  
Taschereau, Archev. de  
Québec.

### JAMDUDUM.

Constatons d'abord que ce décret indique :

1<sup>o</sup> La sollicitude du Saint Siège pour l'Université Laval de Québec dont les pouvoirs sont hautement maintenus ;

2<sup>o</sup> Que cette institution est encore florissante et assez prospère à Québec et que l'enseignement à Montréal est constitué de telle sorte que rien n'y manque pour la complète formation des jeunes gens ;

3<sup>o</sup> " Que le Conseil de l'Université Laval exercera ses droits soit au siège de Québec, soit au siège de Montréal conformément à ce qui est contenu dans sa Charte Royale relativement à ce conseil " ;

4<sup>o</sup> Qu'il n'est nulle part fait mention de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, ni comme obstacle au succès de l'Université Laval, ni comme élément de force pour consolider cette institution.

Ces jalons vont nous servir à apprécier l'embûche tendue à l'École de Médecine.

\* \* \*

### LA TENTATION.

Aussitôt que le décret *Jamdudum* fut publié, des hommes puissants, amis et soutiens de l'Université Laval à Montréal, se sont sacrifiés à la tâche de préparer à la mort, l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Il comptaient rencontrer beaucoup de difficultés.

L'École n'était pas, à leurs yeux, une pécheresse ordinaire ; ils la croyaient atteinte d'impénitence chronique. Elle avait résisté à bien des orages. Des foudres qui ne venaient pas directement de l'Opéra-Bouffe, n'avaient pu la briser..... Quelle noix à croquer ! se disait-on derrière le rideau.

On pensa qu'il valait mieux recourir, cette fois, au procédé plus doux de ramollissement.

Ce qu'une guerre de corsaire n'avait pu réaliser, la diplomatie allait la tenter.

Maître rénard, ne pouvant croquer ni le corbeau *sur un arbre perché*, ni le fromage qu'il *tenait en son bec*, recourt à une supercherie.

\* \* \*

Le premier morceau qui faisait envie fut M. le Dr. Jardinier, un des défenseurs de l'Ecole.

On l'approche avec une certaine crainte rentrée, (car on le redoute,) mais en même temps avec un abandon suave et la bouche en cœur.

L'entremetteur lui tint à peu près ce langage comme dans la fable :

“MON BON MONSIEUR,—Vous avez lu le décret *Jamdudum*? Permettez-moi de vous féliciter sur la position enviable qu'il donne à votre grande et belle Ecole de Médecine. Il n'y a pas à se le dissimuler, l'Ecole que vous avez défendue avec tant de zèle, triomphe. Oui, c'est un grand témoignage que N. S. Père lui rend.”

A ce moment le Dr. Jardinier se tâte, comme en cherchant quelque chose, afin de vérifier que ce n'est pas un autre, que c'est bien lui-même à qui on conte ces merveilles. Il ne se sentait pas du tout le cœur léger d'un vainqueur. Il regarde son interlocuteur qui ne le perd pas de ses yeux noirs, perçants et fixes, et dit : Est-ce bien vrai là ce que vous me dites... ?

—“C'est si vrai que je me suis fait un joyeux devoir de venir vous en féliciter.”

—“Vous me comblez de vos délicates attentions, merci ! de tout cœur merci à vous ! vous êtes le bienvenu.

Quand je pense que nos épreuves vont prendre fin ! Tenez, il y a si longtemps que je combats, qu'il me semblait que la lutte allait s'éterniser. Il faut que ça vienne *de vous*, cette bonne nouvelle, pour que je la crois vraie.”

Le visiteur jouissait intérieurement de l'heureuse influence de ce premier pas.

Le Dr. Jardinier était heureux. Sur sa figure s'apanouissait en nappe le rayonnement de sa joie.

Quel jour que celui du succès !

Qu'on est donc heureux à l'heure du triomphe ! Vrai le Dr avait envie d'embrasser le héraut de la bonne nouvelle ; mais il remit à plus tard cette preuve de satisfaction.

\* \* \*

Il y eut une pause, et le Dr reprit : Si notre triomphe est complet que va devenir la succursale de Laval à Montréal ?

—Et que voulez-vous qu'elle fasse ? Le Pape rend justice à l'Ecole de Médecine ? ce que le Pape veut Laval doit le vouloir.

—Ce que c'est nous ! J'ai toujours été sous l'impression que c'est le Pape qui *suit* les inspirations de Laval.

—Il n'en rien ; la succursale, composée de professeurs sortis de l'Ecole, doit se soumettre, laissant, par là, le champ libre à votre *Mater*.

—Comment ces messieurs vont-ils prendre ça ?

—Sortis de l'Ecole par les soupiraux, il est de toute décence qu'ils n'y rentrent que par la porte.

Au reste ils ne seront pas, ostracisés. Après un pareil succès, l'Ecole peut se payer le luxe de faire des largesses.

Je vous en supplie, *mon bon monsieur*, faites qu'elle soit aussi grande et généreuse dans la victoire qu'elle a été noble et intrépide dans le combat. Faites, oui, faites qu'il n'y ait ni vainqueurs ni vaincus. Vous avez un rôle magnanime à remplir et je sais que vous serez à la hauteur de la position que vous a faite le décret *Jandudum*.

—Il n'y a pas de raison qui empêche l'école d'être généreuse, surtout après avoir été l'objet des faveurs signalées du St. Siège. Quant à moi, je suis prêt à m'effacer pour donner de la marge à quelqu'un de ces messieurs de Laval.

—Oh ! n'en faites rien, je vous prie, pour le moment du moins ; vous êtes trop jeune, trop généreux pour que nous ne comptions pas sur vous. Vous avez une belle mission à remplir auprès de vos collègues.

—Eh bien, je suis à votre service, et ferai en sorte de vous prouver toute ma gratitude.—Le prestidigitateur se *retire* en exprimant *son bonheur* d'avoir trouvé un *sujet si bien préparé* à accueillir la *bonne nouvelle*.

\* \* \*

—Les lecteurs se demandent où le visiteur mystérieux a découvert que le décret *Jandudum* déclare que l'Ecole de Médecine est triomphante.

Pareil tour de force n'est pas d'un casuiste ordinaire.

Réflexion faite, c'est peut-être par ironie que le décret fait l'éloge de la succursale de Laval à Montréal ; c'est peut-être une voie détournée de lui faire sentir que son utilité est douteuse, passée même. Les actes diplomatiques sont sujets à tant d'interprétations diverses et contradictoires qu'il est sage de s'en pourvoir d'une demi-douzaine au moins.

En attendant, mettez sur votre carnet : le décret *Jamdudum* comble de faveurs la succursale de Laval à Montréal, donc l'École de Médecine triomphe.

\* \* \*

## LA CHUTE.

### L'ENTREMETTEUR ET LE DR. JARDINIER.

—Eh bien, *mon bon* ami je suis heureux de vous revoir. Je veux vous communiquer mes vœux pour le succès de *votre* noble entreprise, je veux vous faire savoir que le décret *Jamdudum* accorde à la succursale de Laval à Montréal une indépendance presque absolue dans laquelle votre belle École va se mouvoir à son aise, et réaliser la grande destinée à laquelle elle est appelée. Elle pourrait utiliser quelques-unes des *bonnes têtes* de la succursale et fortifier ainsi son enseignement. N'avez-vous pas quelque vacance à remplir, ne fût-ce que pour montrer vos bonnes dispositions?

—Oui, il y a la chaire de thérapeutique laissée vacante par la mort du Dr Coderre.

—Ce cher docteur Coderre que nous estimions tant pour sa haute probité, etc., etc. !

—Il y a bien la chaire d'*Obstétrique*, occupée par M. le Dr. d'Orsonnens, on peut la *considérer* comme vacante.

—Ce digne professeur devrait recevoir une *honorable* retraite.

—Il y a, de plus, la chaire de *médecine légale* dont le Dr. Durocher est le titulaire. Ce pauvre bonhomme est fatigué. Mon impression est qu'il va résigner bientôt. Comme il est actuellement en Europe, il ne convient pas tout-à-fait d'en disposer aujourd'hui.

—C'est bien, cela peut suffire *pour le moment*, je vous suis on ne peut plus reconnaissant pour votre insigne générosité. Faites accepter par vos collègues les services de deux de ces messieurs de Laval et tout sera pour le mieux, dans la plus heureuse des Facultés de médecine.

En vous quittant, je veux que vous vous souveniez que vous travaillez pour la succursale presque indépendante de Laval de Québec. Travaillez, mon bon ami, prenez de la peine, *confessez vos collègues*, pardon, c'est *confirmer* vos collègues que je voulais dire.

—Je veux faire tout ce que vous demandez, mais il faut que vous ne laissiez pas dans l'ombre le grand X.

Escomptez largement le crédit de sa vanité.

Surtout, ne lui dites pas que vous êtes venu ici d'abord ; il se sentirait insulté de cette préférence.

Quand vous aurez touché son faible, dites lui que vous n'entreprenez rien sous son concours ; que sans lui tout échouerait, que c'est lui qui mène la barque de l'École.

Une fois cette corde au cou, vous pourrez être sûr que croyant tout diriger, nous le ferons marcher en toutes directions.

—Vous êtes un puissant inspirateur, avec votre concours, je suis certain du résultat final. Au revoir et puissiez-vous être heureux auprès de vos collègues minuscules !

\* \*

Et le Dr. crut bien fermement et répéta à qui voulut l'entendre, que la succursale de Laval à Montréal jouirait d'une indépendance presque absolue en attendant l'heureux jour où *l'on couperait les liens qui l'unissent à Laval de Québec.*

Personne n'est zélé autant qu'un *frais* converti : je vous laisse à penser quelle vigoureuse propagande exerça le savant docteur.

Dans son ivresse, il oublie que le cardinal Taschereau a fait définir par le Pape lui-même les airs d'indépendance accordée à la succursale de Montréal.

Elle se résume à ceci : "qu'il faut comprendre qu'il n'y a qu'un seul conseil universitaire pour les deux sections de Québec et de Montréal, de l'Université."

(Voir plus haut, explication du décret, ne pas oublier que le décret susdit est daté du 2 février et l'explication l'est du 26 juin 1889.)

Et quelques-uns des collègues du docteur ont cru aussi *que c'était arrivé* et ils se sentaient heureux de leur triomphe, surtout du fait que l'École *avait gagné son point* : une université indépendante ou peu s'en fallait, à Montréal.

\* \*

#### L'ENTREMETTEUR CHEZ LE GRAND X.

—Eh ! bonjour, monsieur du grand X, comment vous portez-vous ce soir, (c'est aux nocturnes que l'Entremetteur opère avec le plus de succès).

—Très bien et vous, mon révérend ?

—Je suis assez bien *corporellement*, mais j'ai par là (*montrant son caput*), quelque chose qui veut aller bien, mais.....

—*Voyons* cela.

—Je suis débordant de joie et d'espérance depuis que le Dr Roti m'a fait part de l'entrevue que vous avez bien voulu lui accorder. Tenez, *mon excellent monsieur*, je n'ai pu réprimer la vive allure de mes pas en apprenant votre patriotique projet de fonder à Montréal une grande université. O mon excellent X ! c'est bien à vous que revenait l'honneur d'inaugurer, sous les auspices de l'union des deux facultés *sœurs*, une ère de prospérité inouïe dans les fastes de notre grande ville.

Non-seulement Montréal en bénéficiera, mais cette immense région du district de Montréal, mais la province, mais la Puissance entière....

Vos êtes trop fervent chrétien pour avoir à vous rappeler que votre grand œuvre se fera pour la plus grande gloire de Dieu.

L'Entremetteur, haletant, tenait ses yeux dans ceux du grand X, les fouillant jusque dans la *profondeur* du cerveau. Le grand X jouissait déjà de l'auréole de gloire qui ceignait son front devenu immortel. Il humait à long trait le bouquet de ses grandes œuvres).

*Le grand X.*—Il y a déjà quelque temps que ce projet m'occupe. J'abhore la lutte, surtout du genre *stérile* comme celle que nous faisons à nos confrères de Laval. J'en suis fatigué, j'en ai jusque là !

—Vos confrères de la succursale en ont, aussi, tout plein—entre nous, ils ont bien raison après l'humiliante défaite que vous leur avez infligée ; c'est une raison capitale de ne vouloir plus de combats—Ils sont prêts à tous les sacrifices pour obtenir la paix. Au reste c'est à vous d'en dicter les conditions. Faites, mon excellent ami, mais je compte que vous n'abuserez pas de la victoire. Vous serez généreux autant que vous avez été noble et intrépide dans la lutte.

Le St. Père qui rend justice à votre belle Ecole de Médecine a les yeux sur vous. Il sait que vous, vous *seul*, pouvez réaliser le but sublime vers lequel vous tendez si ardemment : une université indépendante.

—Vous êtes grand ! il faudra me seconder.

—Je suis votre très humble..... trop heureux d'être associé à vos labours.

—Je crois que vous feriez bien de me donner un *second*. Je ne puis être à tout, il me faut un factotum. Voyez donc le Dr Jardinier, pour les menus détails. Faites-lui savoir que c'est lui sur qui vous comptez et vous le verrez venir *me* consulter, et *suivre* mes avis.

—Mon excellent ami, je reconnais là le diplomate que je soupçon- nais. Vous êtes un manieur d'hommes.

—Allez, et si quelque chose vous embarrasse, venez voir *moi*.

\*  
\* \* \*

#### L'ENTREMETTEUR ET LE DR. JARDINIER.

—*Mon bon* ami, je vous apporte l'expression de la reconnaissance de ces *bons* messieurs de Laval ; qu'ils sont heureux de vos excellentes dispositions à leur égard !

—Nous voulons la paix, la bonne entente, l'union enfin.....

—Je vous remercie du plus profond de mon cœur. Mais dites-moi, ne pourriez-vous trouver moyen de prendre, comme agrégés, quelques-

uns de ces messieurs de la succursale, j'en connais qui sont très dignes.....

—Comme agrégés? je ne vois pas d'objection..... au contraire.....

—Que vous êtes bon ! vous êtes vraiment la providence de la succursale.

J'ai une idée ! puisque le décret veut que l'Ecole *rentre* à Laval pourquoi n'accepteriez-vous pas tous les membres de la succursale comme vos agrégés? Messieurs de l'Ecole assumeraient le nom de professeurs titulaires, sans en avoir *toute* la responsabilité. Quelle puissance, une combinaison comme celle-là ! Quel pas vers l'indépendance absolue !

—S'ils veulent jouer le rôle de vaincus attachés à notre char de triomphe, libre à eux !

—Ils sont prêts à tout.

\* \* \*

Que se passait-il dans les coulisses? Les professeurs de la succursale trépignaient d'aise et retenaient des explosions de fou rire. Ils n'en pouvaient croire leurs oreilles, tandis que leurs yeux ébahis mesuraient l'*avaloire* immense du savant docteur.

Aujourd'hui agrégés, demain titulaires de chaires entourés d'élèves, eux qui depuis dix ans se contentaient *d'une* oreille pour auditoire, trois fois heureux de l'avoir attentive. Quelle aubaine ! Puis, faisant un retour vers le passé, ils se reprochaient de n'avoir pas eu recours, plus tôt, au procédé si efficace de ramollissement. Aussi, qui eut pu s'imaginer que Jonas eut avalé si facilement la baleine ?

\* \* \*

*Descendons* à Québec. Un vice recteur est nommé. Le Conseil universitaire fait mine de le recuser, puis l'accepte, mais publie dans les *gazettes* qu'il ne sera pas responsable des actes de finance de la succursale de Montréal ; sauvegardant ainsi le côté périlleux de la situation qui lui était faite *pro tempore*.

\* \* \*

Le Dr. Mignault arrivé d'Europe ne prêta pas une oreille favorable aux propositions d'union, il résista à la tentation, il préférait le *home rule* ; on lui dit qu'après tout il ne devait pas être aussi scrupuleux puisque MM. un tel et un tel, les plus fervents défenseurs de l'Ecole, étaient en tête du mouvement.

Il donna dans l'opposition, mais on l'accuse d'hérésie : "il s'opposait à la volonté du pape qui décrétait lui-même le triomphe de l'École ; quelle ingratitude, etc., etc !"

Le Dr s'est dit qu'il avait confiance en ses chefs et que la voie devait être sûre ; alors il emboita le pas derrière eux pendant un certain temps.

\* \* \*

MM. les Drs L. B. Durocher et J. A. Brunelle écrivirent de Paris, à leurs collègues :

"Qu'ils n'entendaient pas sacrifier les intérêts de l'École de médecine."

*La garde meurt*, dit le Dr Durocher, mais ne se vend pas.

Monstre de typographe ! il me fait commettre un libelle ! c'est ne se *rend* pas que j'avais écrit.

\* \* \*

Pendant ce temps, les négociations vont leur train. Le grand X se tient dans les grandes lignes il *veut* que l'École garde sa charte pendant deux ans, tout en devenant la faculté de médecine de la succursale de Laval à Montréal. Voilà qui est phénoménal : un être indépendant cède sa liberté à condition d'en garder le nom pendant deux ans ! *What is in a name !*

Le conquérant laisse à l'École cette dernière illusion en attendant qu'elle s'habitue à ses fers.

\* \* \*

Les six unionistes acceptent comme professeurs agrégés dix professeurs de la succursale de Laval à Montréal ! La partie est, pour une fois, plus grande que le tout ! Je vous dis que nous nous mouvons dans un milieu de merveilles.

Par quel procédé est-on arrivé à toucher ce résultat ?

*C'est une espèce de métempsychose, dit l'Entremetteur, l'École entre à Laval. Laval entre à l'École, et, dans deux ans au plus tard, il n'y aura plus qu'une faculté de médecine !*

Je vous laisse à deviner si cette faculté sera celle de l'École de Médecine.

Enfoncé le bonhomme Pythagore !

\* \* \*

Trait caractéristique de l'indépendance de la succursale.

Sept fois sur huit, M. l'abbé Proulx ne signait pas ses lettres de son

titre *officiel* de Vice-Recteur, mais se contentait, comme cidevant de : *J. B. Proulx, Ptre.*, et quand il avait quelque document important à communiquer, il incluait dans sa lettre une carte ainsi conçue :

MGR BENJAMIN PAQUET,  
Protonotaire Apostolique,  
RECTEUR de l'Université-Laval, (Canada).

Pour le commun des mortels, cela s'appelle servitude de Laval, mais pour la succursale et les avocats de l'union, c'est l'idéal de l'indépendance !

\*  
\* \*

Enfin la métempsycose est en bonne voie d'évolution, l'ouverture des cours approche, les élèves ont été conviés à revenir à l'École de Médecine, et non à l'École asservie à Laval. Ils arrivent, les portes sont fermées, après neuf jours d'attente (neuf, nombre fatidique !) l'inauguration de la réouverture des classes a lieu. En présence d'un concours considérable de professeurs *étrangers*, ils ne reconnaissent pas leur *alma mater*, tant elle était changée ! Ils exprimèrent l'amertume de leur déception dans les termes suivants :

*Monsieur le Président,*

*Messieurs les Professeurs Titulaires de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal,*

*Messieurs,*

“ Les soussignés, élèves de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, ont appris avec satisfaction, que leur *Alma Mater*, triomphante, enfin, après bien des années de lutte, travaillait à consolider l'enseignement médical à Montréal ; et, qu'à cette fin, elle invitait ses émules d'hier à prendre part à ce mouvement.

“ Ils voyaient, avec bonheur, que l'École était aussi généreuse dans la victoire, qu'elle avait été digne et ferme dans le combat. Mais depuis qu'ils ont pris connaissance des détails de la prétendue fusion, ils voient qu'au lieu d'une grande et belle école de médecine, ils auront deux facultés sous un même toit, avec la perspective finale prochaine de l'absorption de l'école par sa rivale d'hier, la faculté de médecine de Laval à Montréal.

“ C'est, à leur humble avis, la reddition d'un passé qu'ils ont appris à respecter, d'un présent qui leur est cher et le sacrifice d'un avenir qu'ils veulent sauvegarder.

“ Acceptez, si c'est votre programme, les services particuliers de quel-

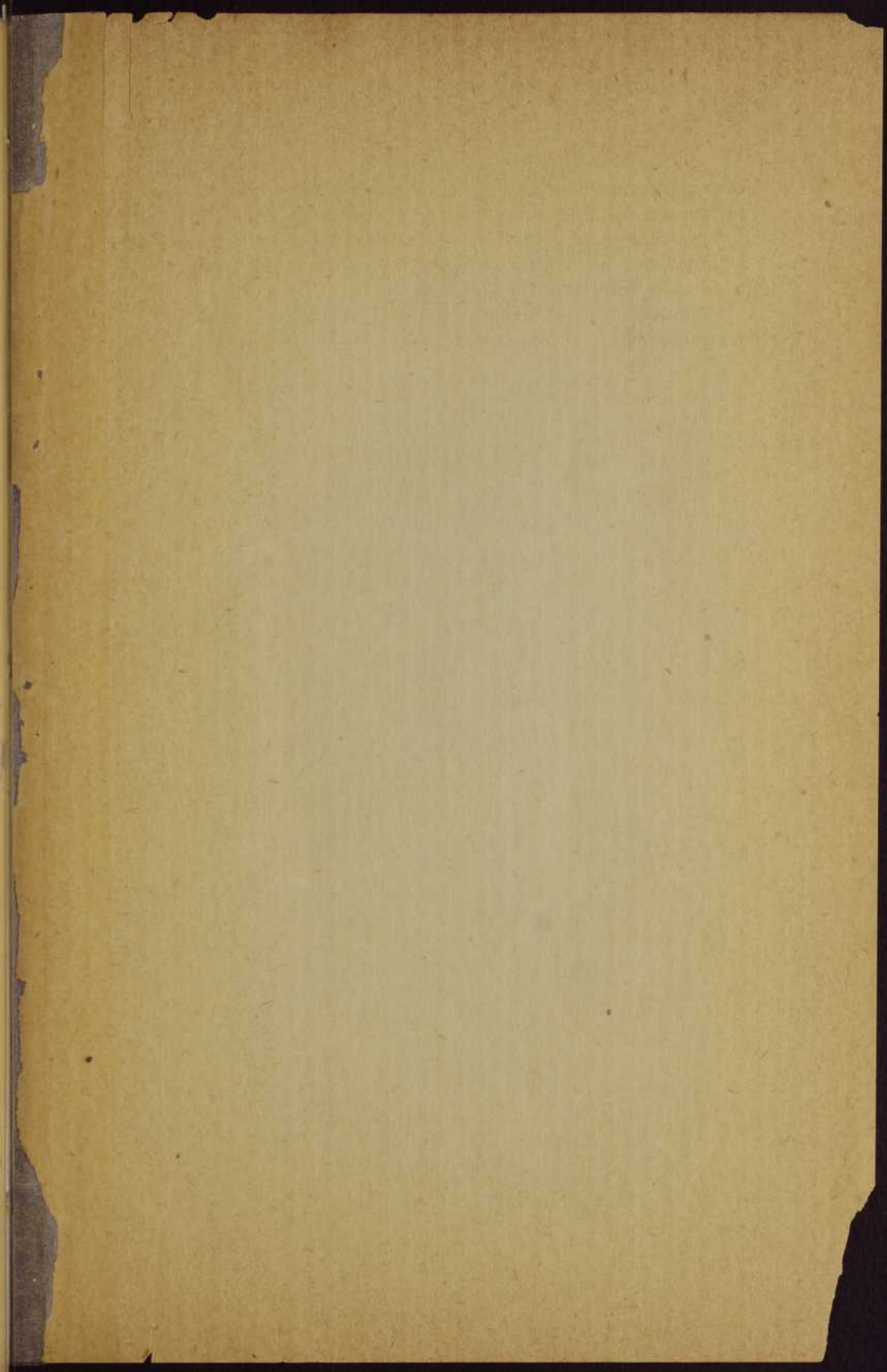
ques professeurs de Laval, mais, au nom de l'autonomie de l'école, résistez aux envahissements de ses adversaires coalisés.

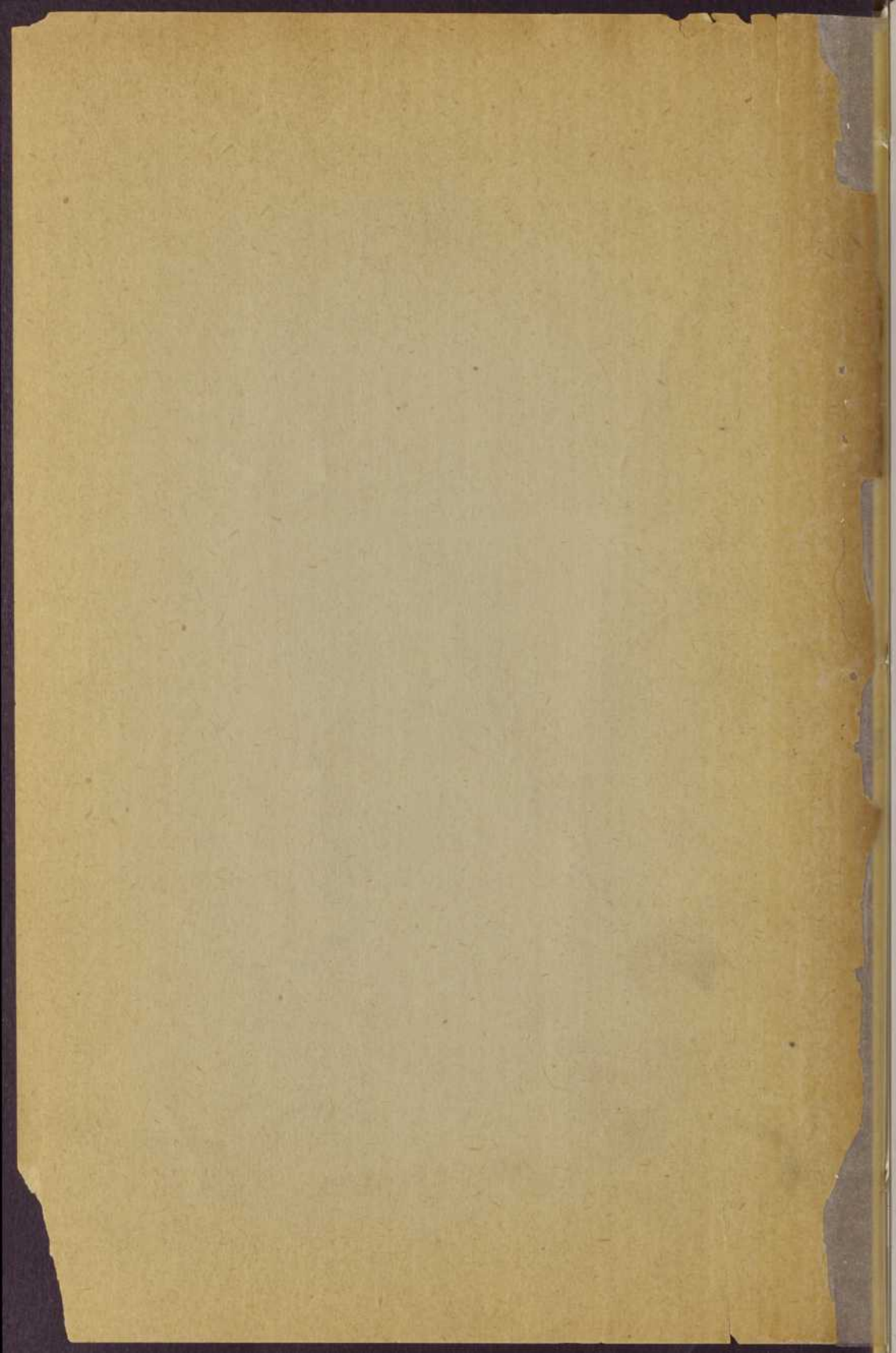
“Les soussignés vous prient de considérer que l'École est un legs inaliénable, un dépôt sacré que vous avez mission de transmettre intact à vos successeurs.

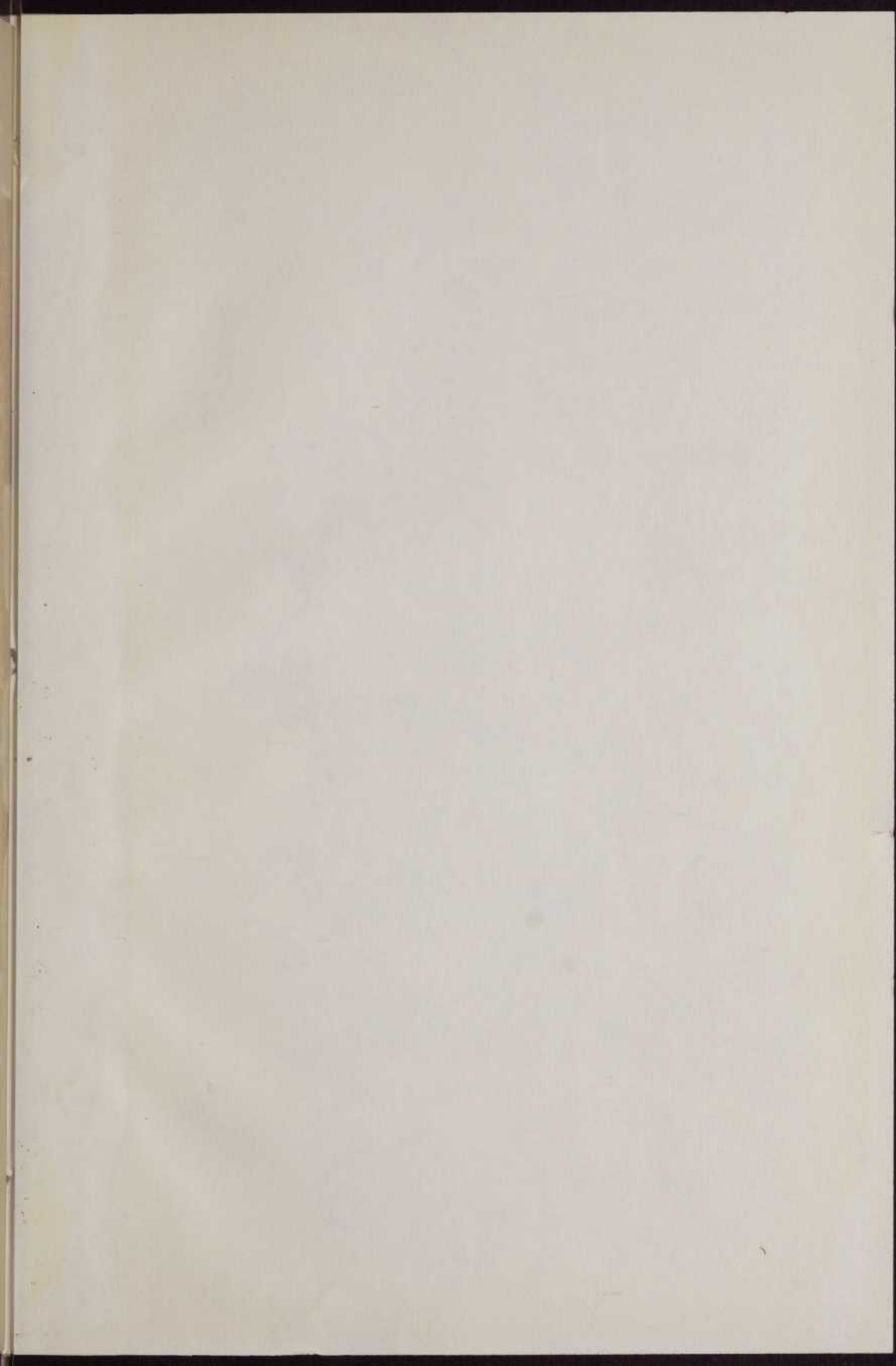
“Rendez-nous notre ALMA-MATER, ses professeurs et ses agrégés et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.”

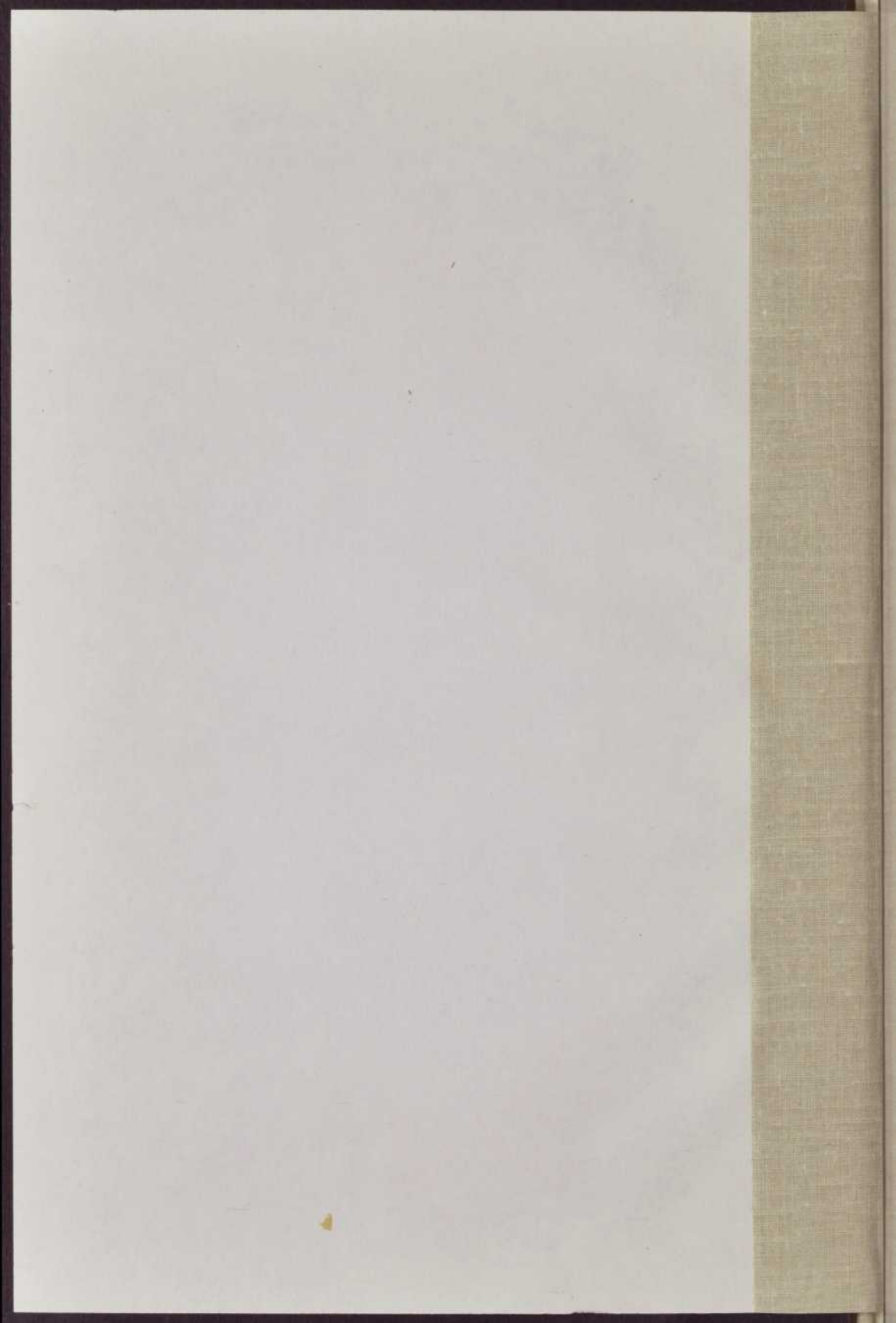
*(A continuer.)*

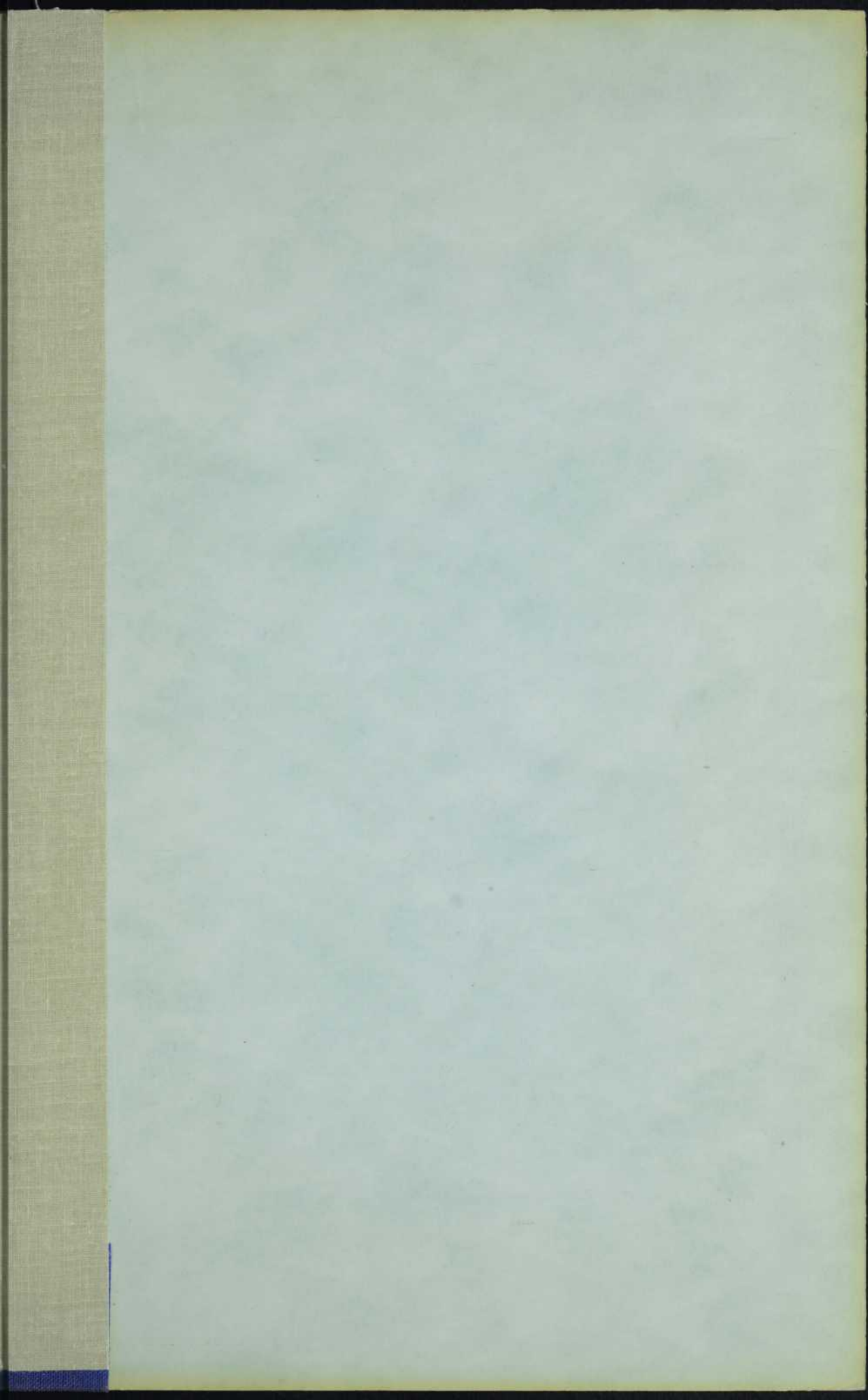
ALMA-MATER  
UNIVERSITÉ DE LAVAL











BNQ



000 223 148